

52

Commission permanente

Séance du 10 juin 2024



Rapporteur : Mme LARUE

49466

21 - Enseignement 2nd degré

Collèges en action

Le lundi 10 juin 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. LE GUENNEC (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), M. MORAZIN (pouvoir donné à Mme MOTEL), Mme MORICE (pouvoir donné à Mme TOUTANT)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h51.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2024 relative à l'adoption du budget primitif ;

Exposé :

Dans le cadre du dispositif "Collèges en action", les collèges ont la possibilité de déposer en ligne tout au long de l'année scolaire leurs demandes de soutien via le portail collèges (<https://colleges.ille-et-vilaine.fr/>).

Ce rapport détaille sept projets présentés en groupe de travail éducation jeunesse du 8 avril 2024. Un avis favorable a été donné et le groupe soumet les montants suivants au vote de la Commission permanente. Le détail des projets est joint en annexe.

Collège	Commune	Statut	Nom du projet	Subvention sollicitée	Subvention proposée
FRANÇOISE DOLTO	PACE	public	Sport Eco-durable	600,00 €	600,00 €
DE ROQUEBLEUE	ST GEORGES DE REINTEMBault	public	Semaine Médiévale	1 039,20 €	1 039,20 €
LES HAUTES OURMES	RENNES	public	Cross adapté et interdisciplinaire	700,00 €	700,00 €
MARTIN LUTHER KING	LIFFRE	public	Création de podcasts en Breton sur la thématique de l'égalité filles-garçons	580,00 €	580,00 €
AMAND BRIONNE	ST AUBIN D'AUBIGNE	public	Fresque Participative	3 817,00 €	3 817,00 €
JEAN MONNET	JANZE	public	Ateliers de création Breakdance Jeux Olympiques	277,50 €	277,50 €
THÉODORE MONOD	VERN SUR SEICHE	public	"EVAS"	1 118,55 €	1 118,55 €
				Total :	8 132,25 €

Décide :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement, pour un montant total de 8 132,25 euros aux sept collèges publics, détaillés dans les tableaux joints en annexes 1 et 2.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 12 juin 2024

ID : CP20242384

Pour extrait conforme